



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt :

1

Franz Fayot (LSAP)

Luxembourg, le 14 décembre 2023

HA au sujet de la COP-28

## Résolution

La Chambre des Député-e-s,

considérant

- les efforts entrepris par la Chambre des Députés dans le cadre de la résolution 4057, et notamment l'engagement d'atteindre la neutralité climatique de la Chambre des Députés jusqu'à l'horizon 2030 ;
- l'accord de coalition et son objectif d'atteindre la neutralité climatique de toutes les administrations publiques au plus tard en 2030 ;
- l'urgence climatique ;

constatant

- que dans le cadre de certaines missions parlementaires, l'avion reste un moyen de transport indispensable ;
- que les vols parlementaires se trouvent en contradiction avec les objectifs climatiques ;

s'engage

- à mettre en place un système de compensation climatique pour les vols parlementaires ;
- à lier le système de compensation climatique à une collaboration étroite avec l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au développement ;
- de manière générale, à privilégier les modes de transport durables aux vols dans le cadre des missions parlementaires.

  
Franz Fayot

  
J. Welfring

  
Ben Polidori